

Recours au Règlement—M. Cossitt

● (1202)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens et je demande que l'on désigne un moment pour son étude.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LAMBERT (BELLECHASSE)—RADIO-CANADA

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je serai très bref. C'est pour rendre justice à la Société Radio-Canada. Il m'est arrivé souvent de faire des reproches très amers à l'égard des dirigeants de Radio-Canada, et je ne me gênais pas pour le faire. Ce matin, j'ai appris que Radio-Canada avait rempli son rôle d'informateur avec justice hier en diffusant des discours des quatre porte-parole des partis politiques qui siègent à la Chambre. Je charge le secrétaire d'État responsable de Radio-Canada à la Chambre (M. Roberts) de leur dire ma satisfaction et de les inviter à continuer dans cette voie.

[Traduction]

M. COSSITT—LES QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, il est peut-être un peu tôt cette session pour attirer l'attention sur des questions au *Feuilleton* restées sans réponse, mais je pense avoir raison de signaler à l'attention de la Chambre les questions qui figurent actuellement au *Feuilleton* sous les nos 9 et 19. La question n° 9 est au *Feuilleton* depuis plusieurs années et on peut dire la même chose de la question n° 19.

La question n° 9 concerne la prise des empreintes digitales des fonctionnaires et demande pourquoi on intervient ainsi dans la vie privée des gens. Plus particulièrement, elle demande pourquoi on prend les empreintes digitales des fonctionnaires, surtout de ceux dont le poste ne le justifie pas; quel est le nombre des fonctionnaires dont les empreintes digitales ont été prises; et combien ont refusé de se soumettre à cette formalité. Personne n'ignore sans doute sur la colline du Parlement qu'il y en a des milliers. Il est temps que le gouvernement nous donne cette réponse car nous l'attendons depuis un an ou deux.

Quant à la question n° 19, elle concerne les abus qui auraient été commis dans l'utilisation de l'ordinateur de la Commission d'assurance-chômage à Montréal par certaines personnes à l'emploi de la Commission. J'ai d'abord posé la question à la Chambre, à la suite de quoi la Gendarmerie royale a lancé une enquête officielle sur cette question. Elle m'a demandé des renseignements que je lui ai fournis. Cette enquête a donc duré de six à douze mois. Comme elle est terminée, je suppose que le gouvernement connaît maintenant la réponse à cette question. Pourtant, des gens du ministère m'ont dit que le ministre avait émis des ordres pour que la réponse à cette question ne soit pas divulguée. Si c'est vrai, c'est extrêmement grave.

[M. Ouellet.]

Au bout d'un an ou deux, tout député a le droit de demander qu'il soit mis un terme aux réponses insensées du secrétaire parlementaire et des autres représentants du gouvernement qui prétendent répondre si bien à un grand pourcentage des questions et le reste. Le gouvernement ne répond qu'aux questions qui ne l'embarrassent pas politiquement. Il est temps qu'il commence à dire la vérité aux Canadiens. Il parle de liberté de l'information et des choses à faire en ce sens, mais il donne un très mauvais exemple. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire ce qu'il va faire pour les questions nos 9 et 19?

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, que le député se rassure, parce que malgré les restrictions budgétaires nous n'avons pas l'intention de limiter notre rendement habituel en répondant aux nombreuses questions inscrites au *Feuilleton*, et je crois que le député a toutes les raisons de croire qu'il sera dorloté à nouveau par le Parlement au cours de cette session.

Je n'ai qu'à rappeler qu'au cours de la dernière session on a répondu à 78 de ces 106 questions, soit à environ 75 p. 100, et il n'a aucune raison de craindre un traitement de défaveur au cours de la période qui vient. Quant à son insinuation relative à l'attitude du ministre au sujet d'une ou des questions posées par le député ou par quelque autre député à la Chambre, j'ose espérer que le député a excédé sa pensée. Il n'a jamais été question ni pour le ministre ni pour qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre d'intervenir pour demander à notre personnel de retarder à répondre aux questions des députés ou de refuser de le faire. Il est important que le Parlement sache que nous faisons tout ce qui est nécessaire pour répondre de la façon la plus complète et la plus précise possible et de répondre le plus souvent possible aux très nombreuses questions qui sont inscrites au *Feuilleton* et qui nécessitent souvent des recherches très longues et très onéreuses. Mais ce n'est pas parce que cela coûte énormément d'argent aux contribuables que nous diminuons nos efforts pour répondre aux très nombreuses questions des députés, et en particulier à celles du député de Leeds (M. Cossitt) qui sont très nombreuses et nécessitent de très longues recherches. Jamais il n'y a eu d'interférence de la part du gouvernement au niveau de ces questions, même si souvent, je pense, le public canadien pouvait s'en passer. Toutefois il ne m'appartient pas d'en juger, monsieur le président, mais je veux rassurer l'honorable député de même que tout le Parlement que nous faisons tout ce qui est nécessaire pour répondre à toutes les questions de la façon la plus précise et la plus complète possible.

Il est physiquement impossible dans une session de répondre à 100 p. 100 des questions, monsieur le président. Mais comme je l'ai dit, avant-hier, nous avons répondu à près de 75 p. 100 des questions dans la dernière session et même davantage, et le député en particulier a obtenu des réponses à 75 p. 100 de ses questions dans la dernière session, et Dieu sait qu'il en a posé un grand nombre. Il n'y a rien de *top secret* dans notre affaire. On va reprendre l'étude de ses questions en sérieuse considération. Nous ne bloquerons rien, et le député continuera à obtenir le magnifique traitement que le Parlement lui a toujours accordé par le passé.